

Deuxième séance, mercredi 2 novembre 2011 (après-midi)

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 263 relatif à la prolongation jusqu'en 2012 du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public; entrée en matière, 1^{re}, 2^e lecture et vote final. – Projet de décret N° 283 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 266 modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes; entrée en matière, 1^{re}, 2^e lecture et vote final. – Rapport final N° 285 sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale; discussion. – Rapport N° 286 sur la stratégie d'évolution des unités de gestion forestière et des triages dans le canton de Fribourg; discussion. – Elections judiciaires.

La séance est ouverte à 13 h 30.

Présence de 86 députés; absents: 24.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Markus Bapst, Andrea Burgener Woeffray, Fritz Burkhalter, Eric Collomb, Markus Ith, Guy-Noël Jelk, Pierre Mauron, Eric Menoud, Valérie Piller, Hugo Raemy, Benoît Rey, Ursula Schneider-Schüttel, Olivier Suter, Katharina Thalman-Bolz, Rudolf Vonlanthen, Michel Zadory et Werner Zürcher.

Sont absents sans justifications: MM. Pascal Andrey, Daniel Brunner, Pierre-Alain Clément, Laurent Dietrich, Lukas Gasser, Patrice Jordan et Nicolas Rime.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Théo Studer** (PDC/CVP, LA).
Représentante du Conseil de la magistrature: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

Entrée en matière

Le Rapporteur. Gemäss Artikel 121 Absatz 2 der Kantonsverfassung werden die Mitglieder der richterlichen Behörden und der Staatsanwaltschaft auf unbestimmte Zeit gewählt. Es gibt aber immer noch Richterinnen und Richter, welche nach dem alten System für eine bestimmte Amtsdauer gewählt worden sind. Das Dekret betrifft nun die Wiederwahl von Mitgliedern der richterlichen Behörden, deren Amtsdauer demnächst ablaufen würde. Es handelt sich um Frau Yolande Flury, Beisitzerin beim Bezirksgericht Saane, Frau Anne Tercier, Beisitzerin beim Bezirksgericht Saane, Frau Catherine Hayoz, Beisitzerin beim Bezirksgericht Saane, Herr Benoît Rohrbasser, Beisitzer beim Bezirksgericht Saane, Frau Myriam Sturny, Beisitzerin beim Bezirksgericht Sense, Herrn Pascal Rappo, Ersatzbeisitzer beim Arbeitsgericht des Sensebezirks und Herrn Maurizio Vanetti, Ersatzbeisitzer bei der Rekurskommission der Universität Freiburg im Üechtland. Gemäss den Übergangsbestimmungen des Justizgesetzes ist es möglich, diese Personen ohne vorherige Ausschreibung durch ein Dekret kollektiv auf unbestimmte Zeit wiederzuwählen. Der Justizrat empfiehlt Ihnen diese Personen zur Wiederwahl und die Justizkommission beantragt diese Wiederwahl. Entsprechend beantragt die Justizkommission, auf das Dekret einzutreten und es anzunehmen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 72 voix. Il n'y a pas d'abstention.

¹ Projet de décret et préavis en pp. 2596ss.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 72.*

Projet de décret N° 283 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. En préambule et au terme de cette législature, je tiens à vous rappeler le fonctionnement de la Commission des naturalisations. Conformément à la loi sur le droit de cité fribourgeois, la Commission étudie les dossiers et reçoit les candidates et candidats de première génération durant environ 20 minutes. Au cours de ces auditions, la Commission vérifie si les candidats et les candidates proposés remplissent ou non les conditions d'octroi du droit de cité fribourgeois. Ces conditions sont fixées aux articles 6 et suivants de la loi sur le droit de cité fribourgeois. Pour les candidats et les candidates de deuxième génération, la Commission se prononce en principe sur dossier et renonce à les auditionner. Par contre si la Commission constate à l'étude du dossier qu'un candidat ou une candidate a eu un problème avec la justice ou la police ou par exemple si un jeune qui a fini sa scolarité obligatoire ne poursuit pas d'études et n'exerce pas d'activité professionnelle, alors dans ce cas la Commission convoque ces personnes pour étudier leur cas de manière plus approfondie. Toutes les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'octroi du droit de

cité fribourgeois sont retirées des projets de décret qui vous sont présentés. Les personnes recalées sont informées de la situation mais elles peuvent demander que leur dossier soit présenté au Grand Conseil avec un préavis négatif de la Commission. Le travail de la Commission est intense mais également enrichissant pour les députés qui y siègent. J'ai eu beaucoup de plaisir à la présider et je relève la bonne ambiance qui y régnait lors de nos travaux. Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour remercier et féliciter M. Jean-Pierre Coussa, chef du Service de l'état civil et des naturalisations, qui est aujourd'hui à la tribune, ainsi que toutes ses collaboratrices et collaborateurs pour la somme de travail qu'ils fournissent, pour leur disponibilité et pour leur collaboration. Au cours de la législature, la Commission s'est réunie à 130 reprises et a étudié 1761 dossiers. Pour le décret qui nous occupe aujourd'hui, la Commission des naturalisations s'est réunie à 8 reprises pour l'étudier. Après examen de 110 dossiers, la Commission a donné un préavis positif pour 87 dossiers, ce qui représente 133 personnes. 23 dossiers ont été recalés pour diverses raisons. La Commission des naturalisations à l'unanimité vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret ou plutôt demandait d'entrer en matière sur le présent projet de décret et pour la majorité vous recommandait d'accepter la version bis de la Commission. En effet la majorité de la Commission estimait qu'il était prématuré d'octroyer le droit de cité fribourgeois et la nationalité suisse à M. Yassine Nasser, qui figure au numéro 87 du présent projet de décret. Je voulais argumenter la décision de la Commission lors de la lecture des articles, mais ce ne sera plus le cas, puisque je viens d'être informé que M. Yassine Nasser retirait sa demande. Il a fait un fax au Service des naturalisations et demande de retirer sa demande du décret. Toutes les personnes figurant dans ce décret remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales et je vous proposerai de retirer le numéro 87 du décret.

Le Commissaire. Un complément d'informations pour que vous sachiez comment cela se passe. Quand il y a un préavis négatif de la Commission, le requérant peut demander que son dossier soit quand même transmis au Grand Conseil. C'est pour cela qu'il figurait, malgré le préavis négatif, sur la liste qui vous a été soumise, pour qu'on se comprenne bien il n'y a pas de contradiction en fait entre la position de la Commission et le fait que M. Yassine Nasser y figure, mais devant les éclaircissements faits par M. le Rapporteur, c'est clair que pour l'instant cette demande devient sans objet.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Nous, peuple du canton de Fribourg, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources, conscients de notre responsabilité envers les générations futures, désireux de vivre notre diversité culturelle dans la compréhension mutuelle, déterminés à bâtir une société ouverte, prospère et solidaire, garante des droits fondamentaux et respectueuse de l'environnement, nous nous sommes donné la Constitution actuelle. Oui, chers collègues,

¹ Décret en pp. 2509ss.

il n'est pas inutile de la rappeler, notre Constitution. Cette Constitution qui nous dicte nos droits, nos devoirs et nos responsabilités de Fribourgeoises et Fribourgeois. Alors oui, la loi, rien que la loi, la justice, c'est la justesse des choses et des événements, c'est ce que je voulais mettre en avant au nom du groupe socialiste pour vous démontrer dans quelle mesure la Commission des naturalisations n'avait pas travaillé à statuer correctement le 15 septembre 2011, jour où nous avons auditionné pour la seconde et dernière fois M. Nasser Yassine. En effet, ce jour-là, ce dernier réunissait toutes les conditions pour être inscrit au décret des naturalisations. Non seulement il avait déjà réuni avec satisfaction le 7 janvier 2010 les conditions relevant des questions pour son intégration générale. Mais ce 15 septembre 2011, il réunissait la condition qui l'avait justement fait échouer en janvier 2010, à savoir la preuve d'une formation à venir ou d'un travail. Preuve que le Service et la Commission des naturalisations avaient pourtant sous les yeux ce 15 septembre, puisque Nasser Yassine avait un contrat signé de deux ans avec une entreprise zurichoise pour une formation en agriculture biodynamique. Formation qui n'existe pas dans le canton de Fribourg mais que voulait suivre Nasser Yassine. Seulement voilà, le permis F que possède ce dernier l'empêchait à ce moment de pouvoir commencer cette formation ou de travailler dans le canton de Zürich. Ce dernier n'acceptant pas les permis F. Un simple oui des députés présents ce jour le 15 septembre 2011 aurait suffi pour que Yassine Nasser puisse commencer cette formation ou tout du moins pour que l'entreprise avec laquelle il avait signé ce contrat de formation lui réserve pendant quelques jours ou quelques semaines ce poste de formation. Alors pourquoi trois membres de la Commission ont-ils décidé de pénaliser le jeune Nasser Yassine alors que ce dernier avait un contrat encore valable et ne demandait qu'à commencer sa formation. Divers motifs tout aussi subjectifs les uns que les autres ont alors été énoncés de la part des députés. Il nous force un peu la main sur la demande de naturalisation. Il n'est pas cohérent, il est un peu rêveur ou encore, il aurait pu chercher un peu plus dans le canton de Fribourg. Et même si ces motifs peuvent être considérés, même si Nasser est peut être un peu rêveur, n'y en a-t'il pas parmi nous? Il n'empêche que Nasser Yassine répondait ce jour du 15 septembre 2011 parfaitement à tous les critères des lois essentielles à la naturalisation, à savoir, à l'article 3 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, car il est étranger de deuxième génération, à l'article 6 pour les conditions d'intégration et à l'article 8 alinéa 2, le plus important et déterminant de cette même loi, qui dit que pour les personnes bénéficiaires d'une admission provisoire les exceptions peuvent être accordées dans le cadre de requérants mineurs ou de jeunes adultes en formation afin que leur avenir professionnel ne soit pas pénalisé. Et que dire de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de nationalité suisse (RS 141.0) où Nasser Yassine remplissait aussi toutes les conditions de l'article 14. Mesdames et Messieurs, Nasser Yassine remplissait tous ces critères énoncés. Ses frères et sœurs sont tous et toutes naturalisés. Cela fait des mois qu'il cherche du travail avec son permis F qui le handicape jour après jour pour chaque recherche et qui le relègue

au dernier rang lorsqu'une entreprise décide d'engager quelqu'un. Il avait fait un contrat pour une formation qui l'emballait. Il était parti pour un avenir serein. La Commission des naturalisations, par trois voix contre trois et avec un non au final, c'est à dire à un cheveu près, en a décidé autrement et lui a fortement pénalisé son avenir, pour qu'il puisse vraiment trouver un travail ou une formation. Mesdames, Messieurs voyons le refus de la droite d'écouter, de comprendre vraiment la situation de Nasser Yassine. Nous l'avons poussé à se retirer du décret pour qu'il ne se fasse pas mal, pas plus mal que ce que lui, sa petite amie, son entourage vivent déjà aujourd'hui. Mes camarades et moi-même avons honte de cette situation. Aujourd'hui, un passager n'a pu prendre place dans ce train des naturalisations. Nasser, qui a passé la plus grande partie de sa vie en Suisse, qui s'est parfaitement intégré et qui est beaucoup trop jeune pour déjà être mis de côté, reviendra bientôt encore plus fort pour prendre place dans un autre train des naturalisations. En tout cas c'est tout ce que nous lui souhaitons. Le groupe socialiste entrera en matière pour ce décret de naturalisation, mais quelques camarades s'abstiendront pour le vote final, non pas pour pénaliser les autres personnes faisant partie du décret et qui le méritent bien mais parce qu'il y manque vraiment quelqu'un, quelqu'un de bien. Quant à moi je dédie mon intervention à mon cher et regretté ami journaliste Jacques Sterchi, épris lui aussi de justice, décédé beaucoup trop jeune ce 29 octobre et dont les funérailles ont lieu en ce moment même, salut Jacques!

Le Rapporteur. M. le Député Repond a fait une intervention. Je ne sais pas si c'est l'approche des élections qui le rend si virulent envers la Commission dont il fait partie, mais je vous ai rappelé au début de mon intervention la très bonne ambiance qui règne tout au long de l'année au sein de cette Commission et c'est clair qu'on parle ici de personnes. Ce sont des cas parfois difficiles à traiter, où chacun apporte son jugement au plus près de sa conscience et c'est régulièrement qu'on n'est pas unanimes dans la décision du oui ou du non. Et ce n'est pas toujours le parti de M. Repond qui est minorisé dans ces décisions, c'est parfois d'autres partis. Je crois que tous les membres de cette Commission ont toujours respecté la collégialité et on a toujours travaillé dans le respect de la loi sur le droit de cité fribourgeois. M. Repond a fait des allégations fausses par rapport à son intervention et au dossier. J'ai préparé toute mon intervention parce qu'on pensait que M. Yassine allait être présenté. Je pourrais lui répliquer mais je ne vais pas faire perdre du temps au Grand Conseil parce que cet objet n'a plus de sens, puisque M. Yassine Nasser a retiré sa demande. Mais je pourrais le contrer sur toutes les affirmations fausses qu'il a énoncées.

Le Commissaire. Je voulais signaler encore une fois, sans revenir sur ce qui vient d'être dit, que le canton a eu à cœur d'organiser ces séances de promesse solennelle et qu'à la prochaine séance pour les nouveaux naturalisés, que vous allez accepter aujourd'hui, on leur distribuera enfin le nouveau livre d'histoire sur le

canton de Fribourg. Je l'ai dit au rapporteur de la CFG et au plénum de la CFG, comme les députés ont été très gentils avec moi pendant ces 15 ans, on leur distribuera peut être le livre d'histoire dès qu'il sera sorti.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Comme annoncé et sur sa demande, nous allons donc retirer le numéro 87, M. Nasser Yassine, du présent projet de décret.

– Modifié.

ART. 2, 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 77 voix. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 77.*

Se sont abstenus:

Lehner (GL, PS/SP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Repond (GR, PS/SP). *Total: 3.*

Projet de décret N° 263

relatif à la prolongation jusqu'en 2012 du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public¹

Rapporteur: **Edgar Schorderet** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le projet d'abord. Le financement des infrastructures de transports dans notre pays, et plus particulièrement des infrastructures ferroviaires, répond à des règles fort diverses, qu'il s'agisse de financer le réseau CFF, les réseaux des chemins de fer privés, l'infrastructure d'agglomération, entendons par là tram, métro, etc., les grands projets ferroviaires NLFA, l'infrastructure du trafic marchandises ou le trafic séparé. Une chose est sûre et le rapport du DETEC «L'avenir des réseaux d'infrastructures nationales en Suisse» du 17 septembre 2010 le démontre clairement, les infrastructures, tant la route que le rail, nécessiteront des moyens financiers colossaux au cours des 15 prochaines années pour leur amélioration et leur entretien. Mais nous savons que ces réseaux sont indispensables au bon fonctionnement de notre pays d'une part et à son développement d'autre part. Contrairement à de nombreux voisins, nous avons la chance de disposer de bases légales qui garantissent le financement de nos infrastructures et leur entretien. En ce qui concerne maintenant le décret qui nous est soumis, la commission parlementaire l'a validé sans modification, à l'unanimité, avec quelques remarques et constats. Je vous résume le projet comme suit:

Une solution biennale provisoire.

La Confédération a décidé de soumettre aux Chambres fédérales les arrêtés financiers pluriannuels et périodiques de grande portée au début de chaque période législative. La Confédération a aussi décidé d'harmoniser le financement des chemins de fer privés avec celui des CFF. Afin de répondre à ces impératifs, il a fallu pour ainsi dire resynchroniser les cycles décalés des cadres de crédits avec les CFF, respectivement les chemins de fer privés, par la conclusion d'un crédit d'engagement intermédiaire de 2 ans seulement, soit pour 2011 et 2012, avant de réintroduire des conventions de prestations quadriennales dès 2013

Le montant.

Les Chambres fédérales ont adopté le 15 décembre 2011 un arrêté fédéral sur l'allocation d'un crédit d'engagement de 1,22 milliard, pour le financement de l'infrastructure des chemins de fer privés suisses, pour la période biennale en question, ceci, et il faut le souligner, bien en-dessous du montant qu'auraient exigé les premières planifications cantonales. Cette situation conduit à la nécessité de fixer des priorités dans les projets cantonaux.

¹ Message en pp. 2364ss.

Nouveauté dans la conclusion de conventions de prestations.

Tous les cantons passent au mode de financement par programme au lieu d'un financement par objet comme c'était le cas jusque-là. Les fonds convenus sont versés aux gestionnaires à titre de contribution d'exploitation et d'investissement. Les contributions sont versées à fonds perdu pour compenser les frais d'amortissement d'une part, et sous forme de prêts sans intérêts, remboursables conditionnellement. Cette dernière expression signifie que les prêts ne seront jamais remboursés, sous réserve que la société de transport maintienne son activité telle quelle. Ces apports deviennent des fonds propres pour la société. La fixation d'objectifs à atteindre durant la période de convention est un élément supplémentaire et finalement, un processus de controling uniforme piloté par l'OFT est mis en place.

Montant du décret.

Les besoins d'investissement des ETC (entreprises de transport concessionnaires) sur sol fribourgeois pour 2011 et 2012 se montent à 70,621 millions de francs, dont une part à charge du canton de 12,727 millions. A ces montants, il faut ajouter les besoins de financement de la halte ferroviaire de Fribourg–St-Léonard, sur la ligne Fribourg–Berne, qui s'élèvent à 10,610 millions, dont 3 713 500 francs à charge du canton de Fribourg, ce qui correspond à 35% des coûts, le solde étant à charge des CFF et de l'agglomération. Ici je dois faire une remarque: les CFF payent en principe plus que ce qu'ils auraient dû selon la réglementation en vigueur, et là je crois qu'il faut féliciter M. le Conseiller d'Etat Vonlanthen pour l'excellente négociation qu'il a eue avec les CFF, notamment dans le cadre du départ de CFF Cargo de Fribourg. C'était cela surtout qui a fait qu'il y a eu une négociation très âpre avec les CFF et je crois qu'il y a encore d'autres choses qui sont dans la balance. On obtient ainsi un montant de 16 440 500 francs à charge du canton. Or, le décret du crédit d'engagement cantonal 2007–2011, donc l'ancien, présentait un solde de 11,45 millions au 31 décembre 2010. Afin de couvrir le financement manquant, le Conseil d'Etat propose de prolonger le crédit d'engagement actuel jusqu'en 2012 et de l'augmenter du montant manquant, soit de 5 395 500 francs.

Autres projets.

Cette proposition prend en compte les engagements de la Confédération, qui, comme je l'ai déjà mentionné, sont limités. Avec cette proposition, on fait un nouveau pas dans l'amélioration des infrastructures du canton. Mais il reste un long trajet à parcourir, notamment en faveur du RER Fribourg/Freiburg. Des investissements, notamment pour la modernisation de la gare de Grolley, ainsi que pour la réalisation des installations de croisement à Givisiez et à Cheyres, feront l'objet d'une demande dans le prochain crédit d'engagement quadriennal 2013–2016, qui fera l'objet d'une demande en 2012 déjà.

Avant de vous passer la parole, M^{me} la Présidente, je tiens à remercier tous les membres de la commission qui se sont mis à disposition pour analyser en détail ce

décret, ainsi que M. Martin Tinguely, chef de service, pour son travail remarquable.

Le Commissaire. J'aimerais tout d'abord vous prier formellement de bien vouloir excuser mon retard. Je dois vous avouer que j'ai sous-estimé l'efficacité et la rapidité du Grand Conseil. J'ai pensé que c'était seulement vers la fin de l'après-midi que je devrais pouvoir faire passer ce décret. Mais j'espère bien que M. Gorbatchev n'aura pas raison quand il a dit: «Qui vient trop tard sera puni par l'histoire».

Pour revenir au décret, M. le Rapporteur a été très complet, mais je me permets quand même de rappeler peut-être 2 ou 3 points.

Il a été dit que ce crédit-cadre était un crédit-cadre pour deux ans, et le Conseil d'Etat vous propose de compléter ce crédit-cadre pour deux ans supplémentaires, jusqu'à fin 2012. On se focalise ici uniquement sur l'infrastructure du réseau ferroviaire et pour les projets des quatre sociétés qui travaillent sur notre territoire, c'est-à-dire les TPF, le MOB, le BLS et le Sensetalbahn ou comme les Singinois l'appellent, le Laupenschneck. En fait, M. le Rapporteur l'a dit, il y a deux aspects: tout d'abord celui de compléter les projets qui sont déjà en cours et le deuxième, soit la halte de Fribourg–St-Léonard, où l'Etat doit prendre en charge 35%, ceci grâce aux négociations. Je dois relever que le Conseil d'Etat, notamment aussi son président en 2009, M. le Conseiller d'Etat Corminbœuf, a pu négocier cette clé de répartition qui est quand même très favorable pour nous. Normalement, les CFF prennent en charge seulement 20% et cette fois ils sont d'accord de prendre 35%.

J'aimerais encore vous dire que le présent décret n'est pas soumis au référendum financier, mais en revanche, compte-tenu du montant en jeu et de l'article 141 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil, il doit être adopté à la majorité qualifiée des membres du Grand Conseil.

Pour conclure, j'aimerais vous dire que, concernant tous les projets qui sont en cours d'élaboration actuellement, notamment les projets qui sont importants pour la réalisation de la deuxième phase du RER Fribourg/Freiburg, comme par exemple la gare de Cheyres, la gare de Grolley et aussi de Givisiez, les montants vous seront présentés dans un nouveau décret, qui sera valable pour quatre ans et qui vous sera soumis l'année prochaine.

Avec ces quelques remarques, je vous prie d'entrer en matière et de voter ce décret.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec attention le projet de décret N° 263 et a pris connaissance des constats et remarques de la commission, qu'il a discutés dans le détail. Du fait que les crédits d'engagement de la Confédération ne sont octroyés que s'il y a participation du canton, présentement sous forme de prêts conditionnellement remboursables et en fonction de clés de répartition dé-

finies, notre groupe acceptera la prolongation jusqu'à fin 2012 du décret de novembre 2007 ainsi que le montant supplémentaire de 5 395 000 francs, sachant que 1,7 million environ servira à couvrir les besoins d'investissement des entreprises de transports publics et que 3,7 millions seront destinés à financer la part cantonale à la réalisation de la halte ferroviaire de Fribourg– St-Léonard. Notre prise de position se situe également dans le contexte du prochain décret sur lequel le Grand Conseil se prononcera l'an prochain déjà concernant, entre autres, la participation cantonale à la suite de la mise en place du RER et la modernisation des gares de Grolley, Givisiez et Cheyres.

Le groupe démocrate-chrétien vous propose dès lors de suivre la proposition du Conseil d'Etat, qui n'a pas été modifiée par la commission.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Afin d'éviter toute redondance, puisque le contexte a déjà été clairement défini par le rapporteur, je tiens à vous dire que le groupe libéral-radical soutiendra unanimement le projet de décret qui nous est présenté. Celui-ci assure effectivement le financement aussi bien du RER Fribourg/Freiburg que de la halte ferroviaire de St-Léonard et ceci est très important pour la mobilité dans le canton.

Avec ces quelques remarques, le groupe libéral-radical soutiendra donc unanimement ce projet.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe des députés socialistes a pris connaissance du décret N° 263 et entre en matière sur ce décret. Il s'agit de la prolongation du décret que nous avons voté ici même le 16 novembre 2007 mais ce décret comprend également une demande de rallonge de crédit. Chacun a pu prendre connaissance du programme d'investissements par entreprise, par ligne, ainsi que du bilan au 31.12.2010. Il y avait encore, à ce moment-là, un montant de 11 045 000 francs de disponible. Le programme prévoit un solde manquant de 1,7 million suite à la mise à jour des projets prévus. En plus, un nouveau crédit du montant de 3 713 500 francs est demandé pour la part cantonale à la nouvelle halte St-Léonard.

Le groupe socialiste entre en matière et va voter ce décret mais il regrette l'amalgame entre prolongation d'un décret, demande de complément de certains projets et demande d'un nouveau financement. Nous avons aussi pris connaissance que de nouvelles conventions-programmes seraient proposées au nouveau parlement. Nous allons donc voter ce crédit mais le groupe socialiste se pose la question de savoir pour le financement de la halte St-Léonard sur quelle base la répartition des prises en charge a été faite, quels ont été les critères pour définir ces parts de financement. Il se pose également la question de savoir qui est le maître d'œuvre, qui va suivre et contrôler la réalisation de ce projet.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Der Botschaft Nr. 263 zum Dekretsentwurf über die Verlängerung bis 2012 des Dekrets über einen Verpflichtungskredit für die Unternehmen des öffentlichen Verkehrs ist zu entnehmen, dass die im Kanton Freiburg konzessionierten Transportunternehmen vom Jahre 1974 bis 2007 bedingt zurückzahlbare Darlehen von 150 Mio. Franken bezogen

haben. Mit dem heutigen Dekret belaufen sich diese auf 160 Mio. Franken. Wie wir in der Kommission erfahren konnten, wurde bis heute keine Rückzahlungen der bedingt zurückzahlbaren Darlehen vorgenommen. Aus diesem Grund ist die SVP-Fraktion der Ansicht, dass mit der Beschreibung bedingt rückzahlbarer Darlehen den Abgeordneten, den Medien, dem Volk Sand in die Augen gestreut wird. Wir sind dafür, Klartext zu schreiben und bedingt rückzahlbare Darlehen durch Afonds-perdu zu ersetzen. Viele sind nicht in Kenntnis, dass der öffentliche Verkehr keine Zollgebühren sowie Taxen auf den Treibstoff zahlt, das heisst, dass er den Treibstoff hundert Prozent billiger erhält als der Privatverkehr und dass der öffentliche Verkehr im Kanton Freiburg keine Motorfahrzeugsteuern bezahlt. Zudem muss man wissen, dass die griechischen Eisenbahnen die grössten Schuldner von Griechenland sind. Die SVP-Fraktion wird dem Dekret über die 5,395 Mio. Franken zustimmen, im guten Wissen, dass sich die Schere zwischen öffentlichem und privatem Verkehr nicht noch mehr zu Ungunsten des privaten Verkehrs öffnen darf.

Beyeler Hans-Rudolf (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die Botschaft 263 betreffend einem Verpflichtungskredit für die Unternehmen des öffentlichen Verkehrs studiert und kommt zu folgenden Bemerkungen. Grundsätzlich sind wir für die Verlängerung des im November 2007 verabschiedeten Verpflichtungskredits. Gleichzeitig können wir der Erhöhung um 5,395 Mio. Franken zustimmen. Grösstenteils wird diese Erhöhung für die Finanzierung der neuen Bahnhaltestelle St. Leonard benötigt. Für einige Mitglieder unserer Fraktion scheinen die Baukosten für die Erstellung der neuen Haltestelle St. Leonard mit über 10 Mio. Franken ziemlich hoch. Ursprünglich ging man einmal von Baukosten von unter 4 Mio. Franken aus. Im deutschen Text auf Seite 13 unter Punkt 4.1.8 hat sich unseres Erachtens ein Fehler eingeschlichen. Für die Linie Freiburg-Murten-Ins bezahlt der Kanton Freiburg 85 Prozent des kantonalen Anteils und nicht der Kanton Bern. Trotzdem unterstützt unsere Fraktion die vorliegende Botschaft und bittet Sie, dieser ebenfalls zuzustimmen.

Le Rapporteur. Je remercie d'abord les différents intervenants de la Commission des finances et de gestion et des partis politiques qui ont pris position par rapport à ce message. Je constate que tout le monde est favorable à l'entrée en matière.

J'ai retenu deux remarques, d'abord celle de M^{me} la Députée Berset, qui pose la question: «comment est-on arrivé à cette répartition des pourcentages de financement, respectivement qui est le maître d'œuvre de ce projet de la halte St-Léonard?» Lors de la commission *ad hoc*, nous avons eu des échanges en relation avec ces différents pourcentages de financement mais ceux-ci n'étaient pas posés de cette façon là. C'est pourquoi je laisserai M. le Commissaire répondre clairement à la question de M^{me} la Députée Berset. On n'a en tout cas pas abordé la problématique de savoir qui était le maître d'œuvre de ce projet.

Ensuite, j'ai relevé aussi l'intervention du député Binz, qui souhaite que le conditionnellement remboursable devienne, ou en tout cas soit communiqué comme, à fonds perdu. A ma connaissance en tout cas, cette notion de conditionnellement remboursable n'est pas seulement valable pour ce projet-là, mais c'est une définition qu'on applique dans la politique des transports suisses. Cette notion, c'est à fonds perdu sauf si la compagnie change par exemple d'occupation, si une vente se fait, si cette compagnie se vend à quelqu'un, etc., là, ces prêts deviennent remboursables. Donc, c'est vrai que dans la pratique ce sont des fonds perdus – je l'ai dit aussi dans mon rapport, qu'ils étaient aussi utilisés comme fonds propres dans les sociétés – mais je pense que ce n'est pas évident de simplement changer cette notion. Je pense que M. le Commissaire va aussi préciser ceci. M. le Député Binz a aussi souhaité que certaines autres informations soient plus clairement communiquées au public. Là, aussi, M. le Commissaire, je dévie la balle en corner et vous laisse le soin d'y répondre.

Le Commissaire. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants, aussi pour le soutien et leur avis d'entrée en matière. En fait, trois points ont été soulevés et demandent une réponse. Tout d'abord, M^{me} la Députée Berset, qui veut en savoir un peu plus concernant la clé de répartition pour la halte St-Léonard. Jusqu'à maintenant, nous avons toujours eu cette pratique – c'est une pratique, je le souligne, parce qu'il n'y a pas vraiment de disposition légale – qui dit que la Confédération, c'est-à-dire les CFF, prend la part principale ou de base et est aussi le maître de l'ouvrage. Ce sont les CFF qui sont les maîtres de l'ouvrage, qui doivent faire toute la procédure de construction, etc. et les cantons doivent participer pour le reste. Pour le canton de Fribourg, c'était toujours 50 – 50 pour le reste. Alors, en principe, les CFF prennent 20% et les 80% sont divisés, en règle générale, 40% par l'Etat et 40% par les communes. Ici, pour la halte St-Léonard, nous avons eu des négociations et des discussions très longues avec l'agglomération et aussi avec la Ville de Fribourg. Tout d'abord, il y a à remarquer – comme je vous l'ai dit – les CFF prennent 15% supplémentaires, ce qui fait 35%; ensuite, il fallait répartir le reste. Là, le Conseil d'Etat a été d'accord d'entrer en matière pour prendre les 35% et que les 30% devraient être pris en charge par l'agglomération, qui profite également de cette halte. Je pense que ce serait vraiment un atout particulier pour l'agglomération et pour le canton d'avoir cette halte très prochainement réalisée. D'ailleurs, on commencera vers la fin de cette année encore et, à fin 2012, l'arrêt sera en service.

Zweitens zur Frage oder zur Bemerkung von Herrn Grossrat Binz: Ich verstehe ihn, wenn er sagt, dass es ungenau sei, wenn in der Botschaft von bedingt rückzahlbaren Krediten gesprochen werde, die dann überhaupt nicht zurückbezahlt würden. Das hat eines Teils eine gewisse Wahrheit aber es stimmt nicht ganz, Herr Binz. Wir haben Ihnen bereits in der Kommission sagen können, dass doch immer wieder gewisse Beträge zurückbezahlt werden.

L'Office fédéral des transports décide si et dans quelle mesure les prêts conditionnellement remboursables alloués par la Confédération sont à rembourser sur les fonds d'amortissement ou sur les excédents d'exploitation non réinvestis. Les cantons décident également du remboursement. Le canton de Fribourg se fait rembourser annuellement les prêts conditionnellement remboursables dans le domaine de l'exploitation. La situation du remboursement pour le canton de Fribourg pour les dix dernières années se présente comme suit. J'ai ici la liste et peux la montrer aussi à M. Binz. Depuis 2002, nous nous sommes fait rembourser 1,3 million de francs. Par exemple, en 2011, ce sera 1,4 million de francs. Là, il serait vraiment dommage de vouloir changer cette formule. Elle est quand même là pour que si l'entreprise de transport arrête, par exemple, sa tâche de transporter des personnes ou d'autres choses, elle doit rembourser les investissements. Si elle continue, elle peut les utiliser. Finalement, ce seront donc des contributions à fonds perdu. Zu Herrn Beyeler: Ich bin Ihnen dankbar, dass Sie den Hinweis gemacht haben betreffend dieser falschen Darstellung.

Comme vous venez de le dire, en fait, la version française est correcte mais dans la version allemande, la traduction n'est pas juste. Je dois ouvrir une parenthèse. Peut-être avez-vous entendu les nouvelles de ce jour où Fribourg a pu prendre acte d'une décision absolument fantastique dans le contexte de notre Région capitale suisse. Le conseiller fédéral Schneider-Ammann vient de décider de suivre les demandes du Conseil d'Etat de réunir le Centre de recherches agricoles de Liebefeld à Posieux. Cela signifie le transfert de 150 places de travail à haute valeur ajoutée à Posieux et un renforcement de la Région capitale suisse, c'est-à-dire de Fribourg et Berne, dans ce domaine très important de l'agriculture. Je pense qu'après le problème que nous avons eu – ou cette défaite – avec la décentralisation de l'administration fédérale avec le Tribunal fédéral, là, maintenant, nous avons pu réussir à obtenir cette décentralisation.

Pour revenir à ce point-là, nous ne voulons pas vraiment exagérer. Fribourg doit aussi payer ce qu'il doit et ne pas faire payer les 85% au canton de Berne mais seulement les 15%. Nous, nous devons prendre en charge les 85%.

Dernière remarque concernant les coûts de cette halte. Bien évidemment, nous avons été aussi surpris, après une première estimation se montant à environ 3 ou 4 millions de francs, que les coûts soient augmentés à 10 millions de francs. Il faut dire que notamment Fribourg est un passage très important aussi pour les trains Intercity et les CFF ont des standards de sécurité extrêmement élevés. C'est la raison pour laquelle ces coûts s'élèvent maintenant à 10 millions de francs.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1, 2, 3, 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 74 voix. Il n’y a pas d’abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waerber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 74.*

Projet de loi N° 266 modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes¹

Rapporteur: **Jean-Louis Romanens** (PDC/CVP, GR).
Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l’agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission *ad hoc* s’est réunie le 30 septembre dernier pour examiner le projet de modification de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leur biotope. Je voudrais tout d’abord, au nom de la commission, remercier M. Pascal Corminbœuf, commissaire du

gouvernement, et ses collaborateurs, MM. Eyholzer et Maillard, qui ont apporté des réponses précises à toutes nos interrogations. Je remercie également les membres de la commission.

La modification qui vous est présentée porte sur quelques points mineurs et introduit une nouvelle notion pour le financement du fonds de la faune qui couvre, entre autres, les dégâts causés par le gibier, notamment les sangliers, ainsi que la prévention de ces dégâts. Cette proposition fait suite à la motion Fritz Glauser/Louis Duc que le Parlement a acceptée en date du 19 mai 2010. Dans sa teneur actuelle, le fonds de la faune est alimenté uniquement par les taxes prélevées lors de la vente des permis de chasse. Par conséquent, les chasseurs financent les dégâts qui ne leur sont pas imputables. Cela ne nous paraît pas très équitable. Le Grand Conseil l’a compris puisqu’il a accepté la motion Glauser/Duc.

Dans la version originale, le Conseil d’Etat prévoyait simplement une participation financière qui contribuait à couvrir les frais de prévention ainsi que ceux des dommages causés aux cultures par les animaux sauvages. La commission, après avoir largement débattu, vous propose dans la version bis que le budget annuel de l’Etat couvre la totalité des frais de prévention et des dégâts eux-mêmes. En effet, il relève d’une certaine équité de mettre ces dépenses totalement à charge du budget ordinaire de l’Etat. La commission, dans sa large majorité, ne voit pas en quoi les chasseurs devraient participer à ce financement alors qu’ils ne portent aucune responsabilité sur les dégâts causés par ces animaux. Bien au contraire, leur mission de régulation permet certainement déjà de diminuer les déprédations des animaux sauvages.

Des travaux de la commission, il ressort clairement que le financement des mesures préventives et des dégâts eux-mêmes incombe à l’ensemble des contribuables et relève de ce fait non pas de la possession d’un permis de chasse mais tout simplement de la caisse publique en général. Les versements annuels des chasseurs au fonds de la faune, de l’ordre de 150 000 francs par an, subsisteront et permettront de remplir d’autres tâches liées directement à la chasse, qui sont la formation du chasseur, la sauvegarde de biotopes ou d’espèces animales. Le coût annuel moyen des quatre dernières années pour la prévention et la couverture de dégâts a été de 70 000 francs par année; il est de 100 000 francs pour 2010.

Au nom de la commission, je vous invite, pour terminer, à entrer en matière et à soutenir le projet bis de la commission.

Le Commissaire. J’étais aussi un petit peu en retard, tout comme mon collègue, mais pour une bonne raison! J’étais avec lui dans les pas-perdus pour commenter – je lui demanderais de rester avec moi ici encore quelques instants, vous me permettez un petit écart au protocole – pour commenter aux journalistes la très bonne nouvelle que le Conseil fédéral a annoncée aujourd’hui. C’est le déplacement de toute la station de Liebefeld sur le site de Posieux. 150 chercheurs et ingénieurs arriveront en 2017. Le canton devra construire. Avec mon collègue Directeur de l’économie, cela fait

¹ Message en pp. 2385ss.

trois ans que nous travaillons sur ce dossier. Aussi, je vous donne cette bonne nouvelle! (*Applaudissements!*) J'en viens maintenant à la motion qui nous occupe, la modification de loi issue de la motion Louis Duc/Fritz Glauser. Cette motion demandait des moyens supplémentaires et disait dans son développement: «Aujourd'hui, les dégâts causés par la faune, plus particulièrement une recrudescence des dégâts causés par les sangliers, ne permettent plus à la caisse des chasseurs d'assumer sa fonction d'indemnisation de l'ensemble des pertes subies, tant celles-ci ont augmenté».

C'est vrai que jusqu'à maintenant le fonds de la faune n'était alimenté que par les chasseurs et cela permettait des indemnisations des dégâts. Le Conseil d'Etat ne peut malheureusement pas se rallier au projet bis, qui met entièrement à charge de l'Etat toutes ces indemnités. Le projet du Conseil d'Etat permet de compléter, à la hauteur souhaitée par les motionnaires, le fonds de la faune alors que le projet bis prévoit la création implicite d'un nouveau fonds.

Le Conseil d'Etat vous demande donc d'accepter le projet initial.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Les tâches onéreuses liées à la gestion des animaux sauvages sont nombreuses. Nous pouvons les diviser en deux catégories.

La catégorie I:

- les diverses formations des candidats et des chasseurs,
- les études sur les animaux et leur environnement,
- la protection des biotopes et autres mesures de conservation;

la catégorie II:

- la prévention des dégâts occasionnés par la faune,
- les dédommagements pour ces mêmes dégâts.

Si dans la première catégorie il est logique d'attribuer les frais aux chasseurs, dans la deuxième, il n'y a aucune relation de cause à effet entre les frais occasionnés et le comportement des Nemrods. La prolifération des sangliers n'est pas liée à la gaucherie des tireurs et comme dirait mon très grand ami et ancien collègue député, Willy Audergon, cette même habileté n'a aucune influence sur la population singinoise. (*rires!*) Il est donc d'une logique implacable d'attribuer la première catégorie à une caisse alimentée par les disciples de Saint-Hubert et la deuxième à l'Etat afin de créer un fonds commun avec l'assurance d'une couverture complète.

C'est pour cette évidence que le groupe démocrate-chrétien votera à l'unanimité ce projet de loi dans le sens de la version bis de la commission.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Le maintien des populations sauvages et la prévention des dégâts aux cultures ont un coût qui ne peut en aucun cas être supporté majoritairement par le secteur agricole. Avec les terrains agricoles et ses cultures, la faune, en particu-

lier le sanglier, trouve dans les surfaces d'occupation un garde-manger idéal et diversifié. C'est la pression dramatique sur certaines terres agricoles, ravagées parfois quotidiennement par les sangliers en recherche de nourriture, qui m'a poussé, avec mon collègue Louis Duc, à déposer notre motion demandant la création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune. Le projet de loi correspond à la demande faite lors du dépôt de la motion demandant que des moyens financiers suffisants soient affectés à la prévention et aux dommages dus aux sangliers par le canton afin que les agriculteurs concernés soient rétribués équitablement. Il est impératif de prendre en considération ces charges importantes supportées par nos agriculteurs dans ce domaine. L'agriculture, de par le mandat national constitutionnel de multifonctionnalité qui lui est attribué, pourra ainsi continuer à remplir ses nombreuses fonctions dont celles de la production des denrées alimentaires de qualité pour nos concitoyennes et concitoyens en toute harmonie avec la faune sauvage. La majorité du groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière et le projet du Conseil d'Etat. Je vous demande d'accepter le projet de loi N° 266 du Conseil d'Etat proposant la modification de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leur biotope, ceci afin de pouvoir disposer de ce fonds tant attendu par nos agriculteurs. Il en va de la bonne cohabitation entre faune et agriculture dans notre canton.

Lehner-Gigon Nicole (*PS/SP, GL*). Le problème est bien réel, surtout dans la Broye, où les sangliers laissent certains champs de maïs complètement dévastés. La faute est à mettre sur la santé trop bonne de ces hardes, qui se reproduisent jusqu'à trois fois par année, créant ainsi une surpopulation difficile à contenir. Pour le groupe socialiste, il est légitime que les agriculteurs qui subissent ces dégâts soient correctement dédommagés pour les mesures de prévention qu'ils mettent en place et pour les pertes subies le cas échéant.

Sur proposition de son président, la commission a accepté une participation financière de l'Etat supérieure à celle demandée par les motionnaires. Le groupe socialiste, dans sa majorité, n'est pas favorable à cet amendement, qui oblige l'Etat à prendre en charge la totalité des frais d'indemnisation des dégâts causés par la faune, même si cette couverture ne diminuerait pas la participation financière des chasseurs, qui financent aussi la formation des jeunes chasseurs et les courtes formations continues destinées aux chasseurs confirmés. Pour préserver la diversité de la faune, le groupe socialiste s'inquiète de ce qu'il advient des animaux protégés quand ils causent des dommages. Même si leur cas spécifique ne fait pas l'objet de la présente modification, nous souhaitons qu'à l'avenir ils continuent de bénéficier de la protection de la Confédération, qui n'autorise pas les cantons à prévenir les dommages qu'ils causeraient éventuellement par le tir ou des mesures de régulation.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Le Service de la chasse du canton de Fribourg est en train de modifier l'arrêté et le règlement et veut s'adapter aux cantons

voisins en ce qui concerne le programme et la période de chasse. Les dégâts dans les cultures, dans les prés, en forêt et sur les alpages sont en augmentation. Surtout les sangliers, les blaireaux et tous les carnassiers sont actifs pendant la nuit. Pour le nouvel arrêté, le Service de la chasse doit examiner sérieusement s'il ne faudrait pas pour le futur, comme c'est le cas dans les autres cantons, nous laisser chasser la nuit quand il y a la pleine lune.

Avec cette proposition, le groupe de l'Union démocratique du centre entre en matière et suit le projet bis de la commission.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ich bin Präsident der Freiburger Jäger und Mitunterzeichner der Motion Duc/Glauser. Sind die Jäger schuld an der Wildschweinschwemme? In unserer Fraktion haben wir die Botschaft diskutiert und sind einstimmig für Eintreten und unterstützen das Projekt bis der Kommission. Die übermässige Population der Wildschweine sowie Wildschäden an den Kulturen, sei es bei der Landwirtschaft, im Wald oder auch privat, haben in den letzten Jahren merklich zugenommen. Als Präsident der Freiburger Jäger habe ich aus zuverlässiger Quelle die Information erhalten, dass die Population der Wildschweine im vergangenen Winter sowie im laufenden Jahr sogar noch zugenommen hat. Dementsprechend werden die Entschädigungen für Schäden an Kulturen nicht zurück gehen, sondern namhaft zu nehmen.

Die Kasse für Wiederbevölkerung, Schadenersatz und Jägerausbildung ist leer. Und deren Speisung durch die Jägerschaft reicht nicht aus, um das Loch in der Kasse zu stopfen. Ich spreche mich vehement gegen eine Erhöhung der Abgabe der Jäger aus. Die Entschädigungen können und dürfen nicht allein durch die Jägerschaft getragen werden. Klar sagt der Staatsrat, wenn die Kasse ausgeschöpft ist, werde der Staat die nötigen finanziellen Mittel zur Verfügung stellen. Mit dieser Aussage wird der Motion teilweise Rechnung getragen. Es ist aber keine befriedende Lösung für die Jäger. Wir sind der Meinung, dass dieses finanzielle Problem durch alle Mitbürgerinnen und Mitbürger in unserem Kanton mitgetragen werden soll, dies im Sinne einer Gleichberechtigung. Deshalb möchte ich Sie bitten, das Projekt bis der Kommission zu unterstützen.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants qui soutiennent l'entrée en matière.

A M. Glauser, je dirais que je suis tout à fait d'accord avec lui quand il dit que ce n'est pas aux agriculteurs de supporter les dégâts causés par les sangliers. Mais je lui pose une autre question: Est-ce que c'est aux chasseurs? Je ne le crois pas non plus parce que les chasseurs font leur travail. Ils vont chasser le sanglier, ils essayent de l'éliminer. Malheureusement, il prolifère plus vite qu'il n'est chassé! Encore une fois, ce n'est pas aux chasseurs de financer les dégâts causés par les sangliers, même si je suis très heureux que les paysans soient indemnisés pour les dégâts.

Pour M^{me} Lehner, qui a parlé de la biodiversité et de la protection des espèces, je suis tout à fait d'accord avec elle sur le fait qu'il faut protéger certaines es-

pèces. Mais, doit-on protéger des individus qui font des dégâts inconsidérés? Ça, c'est la question qui reste ouverte! A mon avis, là, l'Etat doit réagir et il doit éliminer des individus qui font des dégâts inconsidérés, notamment aux troupeaux de moutons, ou comme en Valais – on l'a vu – sur certains troupeaux de bovins. Je crois que là c'est absolument nécessaire que l'Etat intervienne. Pour le reste, je n'ai rien à dire pour le moment.

Je vous invite tout simplement à suivre la commission.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants qui sont pour l'entrée en matière. Pour les réponses particulières sur le sujet que vient d'évoquer M. le Rapporteur, je vous rappelle que, concernant les dégâts notamment aux moutons par les lynx, nous avons obtenu trois autorisations de tir parce que les conditions étaient remplies et nous les avons utilisées. Pour le loup, pour l'instant, les conditions ne sont pas remplies. Mais le canton n'hésite pas à utiliser et à demander les autorisations de la Confédération.

Pour les animaux qui font trop de dégâts, les gardes-faune sont aussi habilités à les tirer. Je rappelle que les animaux qui sont blessés soit sur la route, soit par des tirs de sélection, sont valorisés et vendus à des clients, qui sont nombreux, et cet argent est versé dans le fonds de la faune. Il est d'ailleurs comptabilisé dans le fonds. Pour le reste, je rappelle que la seule divergence existant entre la commission et le Conseil d'Etat, c'est que le Conseil d'Etat veut une participation au fonds et que la commission souhaite que le canton couvre l'entier des frais.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

La loi du 14 novembre 1996 sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha) (RSF 922.1) est modifiée comme il suit:

ART. 11 AL. 1

– Adopté.

ART. 23 AL. 1

– Adopté.

ART. 39 AL. 1 LET. B

– Adopté.

ART. 40 AL. 1

– Adopté.

ART. 40 AL. 2

Le Rapporteur. Nous avons une divergence sur l'article 40 al. 2 concernant la contribution de l'Etat au financement des indemnités octroyées à la prévention

des dommages ainsi qu'à la prévention. La Commission vous propose une version bis qui voudrait que l'Etat prenne en charge l'entier du financement des dégâts et des mesures préventives. Comme je l'ai dit lors de l'entrée en matière, il n'est pas équitable de faire supporter aux chasseurs les charges dont ils n'assument aucune responsabilité et dont ils n'ont aucun pouvoir de fixer l'ampleur. Faire financer les dégâts et la prévention aux chasseurs est injuste. En effet, par leur activité de chasse, ceux-ci participent déjà à la limitation des dégâts. Doit-on encore leur demander d'augmenter leur participation au financement de la faune? Il est constaté que les indemnités des dégâts augmentent. Que va-t-il se passer si cette progression se poursuit? Les chasseurs devront payer davantage. On va augmenter la taxe pour le fonds de la faune. Soyons équitables et ne faisons pas supporter à une portion de la population une charge sur laquelle elle n'a pas de maîtrise. Nous avons l'occasion de corriger une inégalité. Aussi, je vous invite à soutenir le projet bis de la commission et je vous en remercie.

Le Commissaire. Je rappelle que le Conseil d'Etat a reconnu l'utilité et la bonne collaboration avec la Fédération cantonale des chasseurs, puisqu'il l'a mis expressément dans la loi, lors de la dernière modification, et que la collaboration est très bonne aussi sur la préparation des arrêtés triennaux de chasse. Il n'est pas dans les intentions du Conseil d'Etat d'augmenter la participation des chasseurs. Je rappelle que, jusqu'à aujourd'hui, c'est vrai, il n'y avait que les chasseurs qui intervenaient ou qu'on prenait uniquement l'argent versé par les chasseurs pour réparer les dégâts. L'intention du Conseil d'Etat c'est de contribuer à la hauteur nécessaire pour que le fonds ne diminue pas mais ce n'est pas de prendre entièrement à sa charge ces dégâts. C'est pour cela que je maintiens le projet initial du Conseil d'Etat.

– Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition de la commission (projet bis) pour l'art. 40 al. 2.

– Au vote, l'art. 40 al. 2 est modifié selon proposition de la commission (projet bis) par 52 voix contre 24. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Rapporteur (), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz

(FV, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 52.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Chardonnes (BR, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 24.*

– Modifié selon proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 40A (NOUVEAU)

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). J'aurais une question à poser à M. le Commissaire du gouvernement. On parle principalement des dégâts que font les sangliers parce que je crois qu'en fait d'animal sauvage c'est celui qui fait le plus de dégâts aux cultures. Est-ce que l'Etat est prêt à réguler plus lourdement ces hardes de sangliers afin que les dégâts soient quand même moins importants, qu'il en coûte moins à la collectivité? J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Le Rapporteur. Je me permettrai quand même de répondre à M^{me} Cotting que les chasseurs seraient tout heureux s'ils pouvaient chasser davantage le sanglier. Je crois que la plupart le demandent. Ils n'ont jamais obtenu jusqu'à aujourd'hui l'autorisation de le chasser si ce n'est des prolongations de délai. Je crois que si on pouvait introduire une chasse différente du sanglier, certainement que cela diminuerait le montant des frais que l'Etat devrait prendre en charge.

Le Commissaire. Je rappelle que ce genre de chasse ne peut pas être modifié par un canton mais uniquement par une ordonnance fédérale. Nous sommes en contact très régulier avec M. Schnidrig, le responsable depuis cinq ans de la chasse au niveau fédéral. C'est vrai que c'est un problème, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, dans toute la Suisse. Le sanglier est en expansion dans le monde entier. M. Schnidrig nous a conseillé d'abord d'utiliser toutes les possibilités de calendrier que donne la loi fédérale ou l'ordonnance fédérale. La seule chose qui est interdite, c'est de tirer des laies qui

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2399ss.

ont des petits une fois qu'elles ont mis bas. Comme l'a dit M^{me} Lehner-Gigon, on a une moyenne de 2,3 portées par année. C'est donc souvent, même en période de chasse, qu'elles ont des petits, ce qui complique les choses. Nous voulons bien intervenir à Berne pour essayer de renforcer encore les possibilités de chasse parce que, effectivement, c'est ce qui serait le plus utile. Les paysans ne demandent pas nécessairement de l'argent; ils aimeraient n'avoir aucun dégât, comme vous l'avez dit. Je suis prêt à intervenir à Berne, oui, et prêt à utiliser toutes les possibilités de l'ordonnance fédérale également.

– Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition de la commission (projet bis) pour l'art. 40 al. 2.

– Au vote, l'art. 40 al. 2 est modifié selon proposition de la commission (projet bis) par 55 voix contre 23. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Gardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 55.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 23.*

S'est abstenu:

Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Confirmation de la première lecture

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 70 voix contre 7. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 70.*

Ont voté non:

Bonny (SC, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 7.*

S'est abstenu:

Brodard V. (GL, PS/SP). *Total: 1.*

Rapport final N° 285 sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale¹

Discussion

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Dieser Bericht kündigt den Abschluss einer gesetzgeberischen Grossbaustelle an, die die Kantonsbehörden, vor allem die Verwaltung, während rund 15 Jahren intensiv beschäftigt hat. Die Dicke des Dossiers sagt zudem nichts aus über die Komplexität und die Bedeutung der Veränderungen im Rahmen der Verfassung. Les projets encore en cours sont pour la plupart très complexes. Ils ont nécessité des études approfondies et entraîneront, en particulier pour ceux relevant des domaines de la famille ou du social, des dépenses conséquentes. Die politischen Parteien hatten im Rahmen des Verfassungsrats verschiedene Interventionen darzubringen und das hat auch die CVP, namentlich im Bereich der Familienpolitik und des öffentlichen Verkehrs, entsprechend gemacht. Die meisten Erneuerungen der neuen Verfassung und der darauf gestützten Rechtserlasse sind sehr gut aufgenommen worden. Andere, die bereits

¹ Rapport en pp. 2521ss.

vor der Volksabstimmung vom 16. Mai 2004 bekämpft wurden, werden zum Teil heute noch bekämpft, trotzdem sind sie Realität geworden. Der Verfassungstext aus dem 19. Jahrhundert ist durch ein Grundgesetz ersetzt worden, das den Anforderungen der modernen Gesellschaft entspricht und dessen Umsetzung bereits zu unbestreitbaren Fortschritten geführt hat. In diesem Sinne danken wir dem Staatsrat für den Bericht. Ich denke, wir werden auch in Zukunft noch verschiedentlich über die Änderungen im Rahmen dieser neuen Verfassung sprechen oder diskutieren. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und bitte Sie, den Bericht zur Kenntnis zu nehmen.

Lehner-Gigon Nicole (*PS/SP, GL*). Quel plaisir au travers du rapport final du Conseil d'Etat de se replonger dans les travaux de l'assemblée constituante, qui ont abouti après quatre ans à la nouvelle Constitution fribourgeoise, acceptée par le peuple du canton à plus de 58% des voix, le 16 mai 2004. Pourtant, ce succès n'était pas garanti tant les thèmes développés par les constituantes et les constituants étaient ambitieux et surtout sans tabous. Des allocations maternité pour toutes les mères à l'octroi de droits populaires communaux pour les étrangers en passant par le partenariat enregistré pour les couples de même sexe, ces innovations sont énumérées au point 2 du rapport et j'aime à relever qu'elles ont donné à notre Constitution cantonale une coloration résolument sociale à laquelle mon parti n'est pas étranger.

Pour les projets encore en cours, j'aimerais relever celui de la médiation administrative, l'article 119, dont la concrétisation ne me semble pas présenter de grosses difficultés et dont M. le Conseiller d'Etat Corninbœuf promet la réalisation imminente depuis plus de deux ans. Avec mes collègues constituants Anna Petrig et Joseph Eigenmann, nous en avons fait la proposition démontrant qu'un tel service ne pouvait que servir un climat de confiance entre l'Etat et ses usagers. La tuerie qui endeuilla le Parlement cantonal de Zoug pendant les travaux de la Constituante, en 2001, les péripéties de celui que l'on a surnommé le forcené de Bienne, l'année dernière, sont de sinistres exemples des dérives que peuvent susciter des conflits entre l'administration et les citoyens.

En juin de cette année, les députés Butty et Thévoz, régulièrement confrontés en tant que membres de la commission des pétitions à des personnes se sentant victimes de l'administration cantonale, manifestaient leurs soucis dans une question posée au Conseil d'Etat. J'appelle de mes vœux un caractère d'urgence pour la réalisation d'un Bureau de la médiation administrative et je vous remercie de votre attention.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Unsere Fraktion hat den Schlussbericht über die Umsetzung der neuen Kantonsverfassung gewürdigt. Wir danken dem Staatsrat für die übersichtliche Darstellung der Umsetzungsarbeiten, der Kosten und für die Informationen zum Stand der Projekte. Die damalige Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat im Verfassungsrat mit einigen anderen zusammen wegen der Nichtberücksichtigung einer Variantenabstimmung über das Ausländerstimm-

recht die neue Verfassung in der Schlussabstimmung abgelehnt. Hier anwesende ehemalige Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte erinnern sich. Nun aber ist die neue Verfassung und deren Umsetzung auf der Schlussgeraden und auf guten Wegen. Wir nehmen vom vorliegenden Bericht Kenntnis.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical félicite le Conseil d'Etat pour la diligence avec laquelle il a mis en œuvre cette nouvelle Constitution. Ainsi le Conseil d'Etat manifestait combien il a pris au sérieux les réformes voulues par cette nouvelle Constitution. La mise en place des réformes introduites par la Constitution ne fut pas une tâche facile, car elle s'étendait à tous les domaines d'activité de l'Etat. La liste est impressionnante. 43 projets ont été mis en œuvre par des actes législatifs, 8 réglés par un rapport ou une décision du Conseil d'Etat, 12 projets sont en voie d'élaboration.

Il serait intéressant de savoir, lorsque tous les projets auront été élaborés, combien ces réformes ont coûté à l'Etat, voire rapporté à l'Etat. Lorsque la nouvelle Constitution a été approuvée par le peuple, certaines des réformes étaient regardées avec scepticisme, voire carrément critiquées. A peine sept ans plus tard, elles sont entrées dans notre paysage et sont largement acceptées. Qui s'étonne d'un secrétariat propre au Grand Conseil? Les structures d'accueil de la petite enfance se développent dans tout le canton et les autorités politiques reconnaissent la nécessité de les soutenir. Le droit de vote des étrangers au plan communal n'a pas modifié la constellation politique. Quant à l'équilibre budgétaire, il fait des envieux dans les autres cantons. Même le Conseil de la magistrature, tant critiqué, a trouvé sa place dans l'organisation judiciaire.

La Constitution a permis au canton de réformer en une seule fois l'ensemble de notre cadre politique et légal. Le canton a pris ainsi un autre visage. Il peut entrer fièrement dans le XXI^e siècle. En tant qu'ancienne constituante, je remercie tous les collaborateurs de l'Etat qui ont pris une part active dans cette mise en place, avec un petit clin d'œil spécial à M. Antoine Geinoz, qui a été secrétaire général de la Constituante puis a été chargé de sa mise en place.

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Als ehemaliges Verfassungsratsmitglied danke ich dem Staatsrat für den Schlussbericht über die Umsetzung der neuen Kantonsverfassung. Unter Punkt 4 sind die Kosten der Arbeiten des Kantons aufgelistet. Wir bemängeln, dass keine zusätzliche Aufzeichnung der Kosten, getragen von Privaten und der Wirtschaft, die die neue Verfassung verursacht, vorgenommen wurde. Diese Kosten sind sicher erheblicher als die Kosten des Kantons.

Pascal Corninbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais tout d'abord remercier tous les intervenants. Le chef de projet, M. Loertscher, qui avait été un peu déçu qu'il n'y ait qu'une seule intervention lors de l'examen du rapport de mise en œuvre, sera très heureux de savoir qu'il y a eu aujourd'hui des intervenants, d'anciens consti-

tuants de tous les partis politiques. Cela nous réjouit particulièrement!

Ça a été un travail presque unique, puisque notre Constitution avait 140 ans. Je crois qu'on n'a pas toutes les périodes législatives l'occasion ou la chance de faire cet exercice de revisiter notre charte fondamentale. C'est un travail captivant qui a pris une quinzaine d'années. Je vous cite simplement quelques dates. L'ancienne Constitution était du 7 mai 1857. Le 13 juin 1999, le peuple fribourgeois décide de se doter d'une nouvelle Constitution et 55% des votants sont favorables à la proposition de confier la révision à une constituante. Les 130 membres de la Constituante sont élus le 12 mars 2000. Le 16 mai 2004, le souverain adopte la nouvelle Constitution par 58% contre 42. Voilà pour les dates!

Cette constituante a été un véritable vivier politique. Certains se sont impliqués au niveau cantonal, d'autres au niveau fédéral, d'autres au niveau communal. Cela nous a particulièrement réjoui de voir se renouveler tous ceux qui s'intéressent au service de ce canton.

Comme certains l'ont dit – et le rapport le dit – certains projets étaient tellement compliqués que leur mise en œuvre a pris un peu plus de temps que prévu. Vous l'avez découvert dans les projets qui sont encore en cours et qui devraient, pour les derniers, être mis en œuvre en 2013.

Pour la question posée par M^{me} Lehner-Gigon, j'ai ici le calendrier qui était prévu pour la mise en œuvre d'un projet de médiation administrative. Selon le calendrier, c'était prévu que le Conseil d'Etat adopte ce projet de loi au mois de septembre. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts est venue au mois de septembre au Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat a souhaité que l'on consulte encore une fois toutes les Directions parce que ce projet a beaucoup d'implications et va probablement produire du travail supplémentaire par sa mise en œuvre.

Maintenant, la consultation des Directions se termine ces jours et je peux vous assurer qu'on va venir le plus rapidement possible devant le Grand Conseil. L'entrée en vigueur était prévue au 1^{er} janvier 2012. Il y aura donc quelques mois de retard, mais cela va se faire le plus rapidement possible. Je dirais en terminant que c'est une grande et belle aventure, qui a impliqué toutes les Directions du Conseil d'Etat, de nombreux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

Pour répondre à M. Binz, je dirais que le Conseil d'Etat a aussi été très soucieux quant aux coûts, à l'argent public, mais que bien sûr une Constitution implique des droits et des devoirs. Les devoirs, c'est normal que les citoyens doivent aussi les assumer. C'est le prix à payer pour avoir un état moderne. Je rappelle que l'ancienne Constitution ne parlait même pas des communes; c'est tout juste si elles existaient. Aujourd'hui, quand on voudra faire – et on est décidé à le faire – une répartition des tâches entre les communes et le canton, on pourra prendre la Constitution. C'est la liste des tâches qu'on a données aux préfets pour redessiner la carte des communes souhaitée pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les fusions de communes et cette Constitution nous est donc très utile.

Merci en particulier au chef de projet, M. le Chef du Service de législation, Denis Loertscher, qui a assumé

avec les collaborateurs du Comité de pilotage la mise en œuvre de cette Constitution et je vous remercie pour les propos que vous avez tenus par rapport à ce dernier message, puisque le Comité de pilotage est dissout à la fin de cette année et que ce sont les Directions respectives du Conseil d'Etat qui reprennent le flambeau de la mise en œuvre des derniers projets qui restent encore à concrétiser.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 286 sur la stratégie d'évolution des unités de gestion forestière et des triages dans le canton de Fri- bourg¹

Discussion

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport N° 286 concernant la stratégie d'évolution des unités de gestion forestière et des triages dans le canton de Fribourg. L'introduction dans la loi de l'obligation pour les propriétaires de forêts publiques de se constituer en unités de gestion a été un franc succès. La forêt fribourgeoise a été ainsi dynamisée, le but étant de gérer en commun d'une façon rationnelle et durable les forêts de ses membres. Le rapport se termine par la maxime de Saint-Exupéry: «On n'hérite pas de la terre de ses ancêtres, on l'emprunte à ses enfants». Cette maxime illustre la nécessité de prévoir pour l'avenir une stratégie d'évolution pour les unités forestières. Les interventions en forêt ne se remarquent pas le lendemain, mais c'est les générations suivantes qui jugeront du résultat de nos travaux. Aujourd'hui déjà, il est nécessaire de définir comment ces structures pourront évoluer, s'adapter aux changements et rester performantes. La collaboration entre les unités de gestion et le service forestier est intense et certains propriétaires ou dirigeants s'inquiètent de leur avenir.

Le groupe démocrate-chrétien salue la Direction ainsi que le Service des forêts pour toutes ces réflexions établies afin de pouvoir les conseiller, offrir un choix dans une palette de solutions et définir une ligne de conduite. Trois axes développés dans le rapport sont, pour notre groupe, très importants:

1. maintenir les éléments considérés comme acquis;
2. maintenir une présence territoriale de proximité;
3. améliorer et encourager la collaboration entre les propriétaires forestiers privés.

Notre groupe prend acte du rapport, remercie le Conseil d'Etat pour la qualité des informations transmises et souhaite que cette stratégie soit bénéfique pour toutes les équipes forestières qui œuvrent sur le terrain. Donnons-leur les moyens d'accomplir avec envie et plaisir leur profession!

¹ Rapport en pp. 2531ss.

Roubaty François (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste salue la qualité de ce rapport et adhère à la stratégie d'évolution des unités de gestion et des triages dans le canton de Fribourg. Nous sommes satisfaits de constater qu'un des objectifs du canton est, entre autres, d'assurer des emplois attractifs dans la branche forestière. Il existe actuellement un très grand savoir-faire dans les équipes forestières, qui sont aussi pour la plupart formatrices d'apprentis. Le maintien et le savoir-faire sont importants pour des travaux de qualité et le professionnalisme est devenu indispensable pour faire face à la complexité des soins aux jeunes forêts de l'après-Lothar.

Nous déplorons le fait qu'actuellement la mise en place d'une CCT ne soit toujours pas effective, ceci dans une branche professionnelle où les contraintes sont très nombreuses, elle n'en serait que plus méritée. Des unités de gestion sont toujours gérées par des propriétaires et doivent évoluer vers une gestion commune. Il semble que d'après la surface, souvent trop petite, la meilleure façon d'y parvenir serait d'adhérer à une unité de gestion commune voisine où tout existe, personnel, infrastructures, machines et outils de gestion.

Pour la forêt privée, son principal problème c'est le morcellement. En plus des remaniements ou des associations regroupant les propriétaires, il faut promouvoir le regroupement volontaire des parcelles. Ce mode de faire doit être encouragé par la simplification des mesures administratives, la suppression du passage obligé devant notaire et la mise à disposition du personnel forestier compétent.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de cet excellent rapport soumis ce jour. On peut le qualifier de fouillé, bien documenté, intéressant, paroles d'un ancien président de corporation forestière. La forêt est un patrimoine important, qui nécessite des soins si l'on veut récolter du bois de qualité. Si la sylviculture est le rôle principal des corporations ou des unités de gestion, l'exploitation du bois devrait être confiée principalement aux entreprises privées. Viser une surface minimale de 800 ha par corporation est tout à fait cohérent par rapport aux expériences du terrain, avec 4 à 5 forestiers, structure minimale, tant sur le plan fonctionnel que par rapport à la sécurité au travail. Le marché du bois est malheureusement encore faible. On constate que, sans subventions, les corporations seraient toutes déficitaires, c'est pourquoi on ne peut pas laisser celles-ci soumissionner sans règles précises à des travaux pour tiers. Cela serait une forme de concurrence déloyale envers les entreprises forestières privées. On peut regretter d'ailleurs que le rapport ne traite pas de cette problématique, mais c'est peut-être le seul point négatif de ce rapport. Certes, les entreprises privées ont énormément investi durant et après Lothar – peut-être trop – pour répondre aux demandes du marché. Aujourd'hui, nous devons, dans la mesure du possible, utiliser leur potentiel.

Par rapport au regret de mon collègue député Roubaty, j'ai toujours prévu que cette CCT échouerait. C'est ce qui se passe lorsqu'on veut mélanger des entités privées à des entités publiques. C'est un fait, c'est comme cela!

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour la qualité de celui-ci.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). Je ne voulais pas intervenir, j'avais pris la décision de ne plus le faire jusqu'à la fin de la session. Je me dois tout de même de le faire puisque – M. Corminbœuf doit s'en souvenir – il y a dix ans, lorsque j'étais conseiller communal à Romont, nous avons fondé une des premières corporations de triage, et avec quel succès! J'aimerais quand même vous dire que j'ai eu alors la chance et le privilège de cotoyer un garde forestier d'un autre parti que le mien: un socialiste. Ce que j'ai pu vivre avec lui, c'est qu'il était beaucoup plus dur que moi envers le personnel, mais il avait les compétences. Il avait également une ligne qui a fait que c'était un excellent garde forestier. Et lui, par rapport à tout ce qui a été dit jusqu'à présent, ce n'était pas de subventions dont il avait besoin mais simplement de la possibilité d'agrandir la corporation. On l'a fait, on est parti avec des petites communes. On a dû aller négocier à Torny, à Middel ou ailleurs. On a réussi à avoir une corporation qui n'est pas seulement glânoise et fribourgeoise mais également vaudoise! L'histoire ne dira jamais si l'UDC que je suis avait été garde forestier et lui, président, le résultat aurait été le même. Je vous laisse le soin dans dix ans de le faire.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Le rapport présenté en ce moment nous donne l'occasion de prendre connaissance, avec de nombreuses explications, de l'état des lieux une douzaine d'années environ après la création de ces unités de gestion forestière.

A l'analyse des principaux chapitres de ce rapport, il semblerait que les objectifs cantonaux, visant notamment à assurer la conservation et la gestion à long terme de nos forêts et de ses fonctions, soient atteints. Comme syndic ayant débuté mon mandat il y a quelques lustres déjà, à l'époque où les communes géraient elles-mêmes leur patrimoine forestier et faisaient alors des bénéfices, je suis tout de même inquiet de constater que la mise en place de cette armada de moyens techniques et physiques – je dois vous avouer que je me suis perdu aussi dans la forêt des organigrammes qui nous sont présentés – fait disparaître l'idée d'éventuels rendements financiers. Je crois qu'il faudra s'habituer à la récurrence de cette situation. Je peux donc mettre un bémol aux propos écrits en page 3 de ce rapport, dont voici la teneur: «Dans le domaine de l'économie forestière, le canton a pour objectifs que les propriétaires gèrent rationnellement leur forêt – jusque-là, on est d'accord – et que les membres des unités de gestion obtiennent un résultat financier économiquement rentable» – là, je suis un peu moins d'accord.

Malgré cela, il est évident qu'il est du devoir des communes d'entretenir leurs forêts pour les générations futures. 800 ha me semblent une surface minimum. Il faut être attentif aussi au prix que les collectivités publiques sont pour l'instant disposées à payer à cet effet. Et cette chose ne sera pas sans limites. L'Alliance centre gauche prend ainsi acte de ce rapport en remer-

ciant avec gratitude le commissaire du gouvernement et ses services pour cette analyse fort utile et complète.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ich spreche noch einmal als Präsident der Jäger, da Wald und Jagd sehr eng verbunden sind. Mit Interesse habe ich den ausführlichen Bericht zur Kenntnis genommen und danke dem Staatsrat und dem Amt für Wald dafür. Die klaren Ziele und Rahmenbedingungen zeugen von einer seriösen Arbeit. Ich bin auch überzeugt, dass die Entwicklungsstrategie für forstliche Betriebseinheiten und Forstreviere nachhaltige positive Ergebnisse bringen wird. Im Bericht geht auch hervor, dass [*passage inaudible*] ... zu keiner Entlassung geführt hat. Dies finde ich sehr positiv. Allerdings werden frei werdende Stellen nicht systematisch neu besetzt. Das ist doch ein Stellenabbau, oder nicht?

Ich habe noch zwei Fragen: Hat die Forstpolizei die gleichen Rechte wie ein Polizist mit der Ausbildung oder wird ein Forstpolizist gleichgestellt mit dem Wildhüter? Warum verzichtet das Amt für Wald darauf, bei der künftigen Entwicklung der Betriebseinheiten und der Forstreviere genauere Kriterien für die Betriebsführung zu formulieren? Mit diesen Bemerkungen danke ich dem Staatsrat für den Bericht.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). J'ai un point commun avec Claude Chassot, parce que j'avais également passé au Stabulo le paragraphe qu'il a relevé, notamment lorsqu'on parle des unités de gestion qui doivent obtenir un résultat financier économiquement rentable. Cela ne veut pas dire qu'il doit être équilibré mais économiquement rentable. On y lit que l'indice des prix des grumes de sciage est le résultat obtenu par hectare de forêt productive durant les années 2004 à 2010. L'Etat était partie prenante de la société Friholz, cette centrale d'achat qui a été reprise par la Forestière, société vaudoise d'achat de bois.

J'ai deux questions, M. le Commissaire. Quel était le montant investi par l'Etat dans Friholz? Comment se passe la collaboration actuelle? Y a-t-il un membre de l'unité ou du gouvernement dans cette société? Quels résultats financiers apporte cette centrale d'achats? Est-ce que la concurrence fonctionne bien, puisque je ne sais pas comment cela évolue, et quel est le rôle que joue actuellement cette Forestière?

Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants et je vais essayer de reprendre les points dans l'ordre.

Pour les remarques de M. Lauper, il est vrai, rappelez-vous, que le Grand Conseil a accepté de prendre les relais de la Confédération, qui s'était désengagée fortement dans les subventions aux propriétaires de forêt. Le canton a compensé une bonne partie – un peu plus de la moitié – du désengagement de la Confédération. Pour compenser entièrement, nous avons fait la proposition, qui existe dans de nombreux autres cantons, qui est ce qu'on appelle la «thune pour la forêt». Cela signifie que chaque habitant paie 5 francs et cela aurait permis de compenser entièrement. Malheureusement, la proposition n'a pas eu l'aval, notamment de l'Asso-

ciation des communes, ni du Grand Conseil, si bien qu'on se trouve encore aujourd'hui dans un manque – je dirais – de subventionnements surtout pour les soins aux jeunes peuplements.

Pour la remarque faite par M. Roubaty, c'est vrai que nous essayons aussi d'aller dans les simplifications administratives, de ne plus border les trop petites parcelles, de simplifier les remaniements parcellaires. Malheureusement, la Confédération, là aussi, a décidé de ne plus s'engager. Nous avons, dernièrement, revu une ordonnance cantonale qui redonne des moyens qui pourraient arriver maintenant à de nouveaux remaniements forestiers qui sont souhaités dans de nombreuses forêts de ce canton.

Pour ce qui est de la remarque de M. Wicht, il est vrai qu'il manque peut-être cette approche mais je crois pouvoir dire que les rapports entre les entreprises privées et les corporations forestières se sont bien améliorés. Il fallait que chacun y mette un peu du sien. Pour tous les députés qui sont venus sur les hauts de Domdidier le 8 septembre, vous avez vu que tout l'accueil avait été organisé par les privés. Cela veut dire que s'ils ont organisé toutes ces journées de visite – ces 15 jours – c'est que les collaborations sont plutôt bonnes. Où je suis d'accord avec M. Wicht, c'est qu'il ne faut pas, dans les régions où ces entreprises existent, surdoter les unités forestières et qu'elles doivent travailler avec l'aide des privés.

C'est vrai aussi, M. Chassot le dit, qu'il y a des corporations plus rentables que d'autres. M^{me} Cotting y a fait allusion. On a fait exprès, chaque année, de réunir les présidents de corporation pour leur montrer les résultats. Je vous assure que depuis dix ans – depuis le début – il y a des corporations de triage qui font des bénéfices et d'autres qui, au départ, ont fait de gros déficits, peut-être parce qu'elles étaient moins bien organisées. C'est volontairement que nous avons sorti les chiffres et que nous avons montré comment certaines corporations avaient réussi à mieux s'organiser que d'autres. Je crois que ces comparaisons ont permis à beaucoup de monde de progresser.

Pour la remarque de Bruno Fasel, c'est vrai que j'avais promis qu'on arriverait à mettre enfin en œuvre la motion Ruedi Vonlanthen, qui a bientôt dix ans, sur les amendes d'ordre. Le projet est prêt, mais on aurait aimé venir encore avec d'autres Directions, qui n'ont pas jugé utile de venir dans ce projet, parce qu'au lieu d'engorger les tribunaux, ce serait bien plus aisé de pouvoir distribuer de simples amendes d'ordre, comme le permet la loi sur la circulation routière. Là, sera clarifié le rôle des gardes-faune par rapport aux policiers, qui, eux, ne veulent pas faire cette surveillance.

Pour la remarque ou les questions de M^{me} Cotting, il est vrai que pour la société Friholz – Bois fribourgeois le canton de Fribourg y avait participé par un achat d'actions à hauteur de 25 000 francs. Malheureusement, nous pouvons dire que le résultat n'a pas été à la hauteur de nos espérances parce que de nombreuses unités de gestion forestière n'ont pas joué le jeu. Elles avaient l'habitude de négocier directement leur bois. Devant cette – je dirais – apparente léthargie, nous avons décidé de transférer ces montants dans la société La Forestière, qui commercialise 250 000 m³ de bois par année et qui travaille très bien avec les scieurs du

canton de Fribourg. Il y a encore certaines corporations qui refusent de travailler avec la Forestière, c'est dû aux habitudes qu'ont certaines communes ou corporations forestières. Nous le regrettons un peu parce que cela permet quand même d'obtenir des montants au mètre cube de bois qui sont quelque peu supérieurs. Cette organisation, en tout cas, n'est pas contre les scieurs mais les scieurs ont aussi avantage à pouvoir acheter à la fois de grandes quantités de bois, qui leur sont nécessaires.

Je rappelle que ce rapport fait l'histoire des douze dernières années, comme certains d'entre vous l'ont dit. C'est le temps qui s'est écoulé depuis l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur les forêts et contre les catastrophes naturelles, qui avait été suivie par une catastrophe naturelle, Lothar, pratiquement au moment de l'entrée en vigueur de cette loi. Il nous a paru utile de faire l'historique de cette mise en œuvre. Je rappelle que le Grand Conseil souhaitait qu'il n'y ait plus d'unités forestières en dessous de 800 ha; nous avons essayé de le faire. Certaines corporations sont déjà nettement supérieures. Des communes forestières sont plus grandes aussi au niveau surface que ce qui a été mis dans la loi et dans le règlement d'application. Il semble en tout cas que la forêt fribourgeoise se porte le mieux possible. J'aimerais remercier ici tous ceux qui ont pris, à l'instar de l'un ou l'autre député, la responsabilité de ces présidences de corporations forestières. M. Rossier l'a dit, M. Wicht l'a dit, il y a un immense travail d'accompagnement qui a été fait. Le député Gendre, dont a parlé sans le citer M. Rossier, avait l'idée que le nombre de corporations forestières, aujourd'hui 31 + 4 communes, cela puisse être le nombre futur des communes fribourgeoises! Je le dis avec un léger sourire ici!

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 93; blancs: 6; nul: 1; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Jean-Luc Mooser*, par 58 voix.

Ont obtenu des voix MM. Felix Baumann: 21, Olivier Thormann: 6, David Aïoutz: 1.

Un-e juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 89; blancs: 7; nul: 1; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Felix Baumann*, par 46 voix.

Ont obtenu des voix MM. Pierre-Henri Gapany: 28, Olivier Thormann: 7.

Un-e assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 93; rentrés: 88; blancs: 5; nuls: 2; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élue *M^{me} Colette Defago*, par 73 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Brigitte Steinauer: 7, M. René Bossel: 1.

Un-e assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 89; rentrés: 81; blancs: 5; nuls: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élue *M^{me} Brigitte Steinauer*, par 76 voix.

Un-e assesseur-e (représentant les employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine

Bulletins distribués: 84; rentrés: 74; blancs: 4; nul: 1; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élue *M^{me} Karin Rudaz*, par 68 voix.

A obtenu des voix M^{me} Catherine Hayoz: 1.

Un-e assesseur-e (représentant les employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Singine

Bulletins distribués: 80; rentrés: 73; blancs: 8; nul: 0; valables: 65; majorité absolue: 33.

Est élu *M. Norbert Vonlanthen*, par 65 voix.

- La séance est levée à 16 h.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Benoît MORIER-GENOUD, *secrétaire parlementaire*